



LIVRET ÉTUDIANT

Année universitaire 2024/2025

FASHION FADES, STYLE IS ETERNAL

Sommaire

I.	MOT DU PRÉSIDENT	2
II.	SERVICES ET CONTACTS	3
III.	DATES IMPORTANTES	4
a.	Les dates de rentrées	4
b.	Les dates de rendus	5
IV.	LE CONTENU DE LA FORMATION	6
a.	Les formations de l'École Vendôme	6
b.	Les enseignants	8
c.	L'évaluation de la formation	8
d.	Organisation et suivi des connaissances	8
V.	LES STATUTS DES APPRENANTS	11
a.	La formation en alternance	11
b.	La formation classique	13
VI.	INFORMATIONS PRATIQUES	14
a.	Accès et alentours	13
b.	Les maisons étudiantes	14
c.	Évènements et temps forts de l'année	16
d.	Séjours internationaux	17
e.	Règles applicables en matière de santé/sécurité en milieu pro	18
f.	Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap	19
g.	Veille légale et réglementaire	20

I. MOT DU PRESIDENT

« Le secret de l'éducation réside dans le respect de l'élève ».

Emerson a tout dit. Le reste n'est que déclinaisons. Au nom de toute l'équipe du Groupe École de Commerce de Lyon, je vous souhaite la bienvenue pour cette nouvelle année scolaire.

J'espère qu'elle vous apportera les savoirs qui vous sont nécessaires.

Vous allez y découvrir une école où chacun se place à votre service : Staff, enseignants, étudiants.

Car c'est là notre devise : **Cor unum et anima Una**. Un seul cœur, une seule âme.

Vous rejoignez un corps uni et volontaire au sein duquel l'étudiant est placé au centre des attentions.

Qui que vous soyez, Étudiant ou enseignants, Esprit généreux, Nous sommes prêts à vous accueillir.

Votre bien dévoué,

Hervé Diaz



II. SERVICES ET CONTACTS

- **Direction**

Email : direction@eclyon.fr

Téléphone : +33 7 58 36 25 93 / +225 07 98 29 86 55

Si vous souhaitez rencontrer la direction, merci de prendre rendez-vous par email.

Email : assistante-direction@eclyon.fr

Téléphone : +225 07 88 15 97 20

- **Service pédagogique**

Email : contact.vendome@eclyon.fr

Téléphone : +33 6 25 62 66 09

- **Service recrutement**

Email : recrutement-vendome@eclyon.fr

Téléphone : +225 07 97 40 03 70

III. DATES IMPORTANTES

a. Les dates de rentrées

Rentrée octobre 2024

BBA 1ère année : lundi 03/09/2024

BBA 2ème année : lundi 03/09/2024

BBA 3ème année : mercredi 04/09/2024

MBA 1ère année : vendredi 06/09/2024

MBA 2ème année : vendredi 06/10/2024

Rentrée janvier 2025

BBA 1ère et 2ème année : mardi 02/01/2025

BBA 3ème année : mercredi 03/10/2025

MBA 1ère année : vendredi 04/10/2025

MBA 2ème année : vendredi 05/10/2025

Rentrée avril 2025 (pour les classiques)

BBA 1ère, 2ème , 3ème année, MBA 1ère et 2ème année : mercredi 03/04/2025

Rentrée juillet 2025 (pour les classiques)

BBA 1ère, 2ème , 3ème année, MBA 1ère et 2ème année : entre le 01/07/2025 et le 05/07/2025

b. Les dates de rendus

Durant chacune de ses années d'études, l'apprenant devra rendre des travaux attestant de ses compétences et de l'application de ses connaissances :

BBA 1ère année : Mémoire de recherche.

BBA 2ème année : Business plan ; proposition de projet ; dossier projet étudiant ; rapport de compétence.

BBA 3ème année : Business plan ; rapport d'activité ; dossier projet étudiant ; livret employabilité.

MBA 1ère année : Business plan ; rendu dossier UE1 et UE2.

MBA 2ème année : Mémoire de recherche ; Business plan ; rendu UE2.

Mémoire de recherche

2 mois après la rentrée : Problématique et plan

4 mois après la rentrée : État de l'art

7 mois après la rentrée : Rendu final

8 mois après la rentrée : Soutenance orale

Business plan

2 mois après la rentrée : Présentation du projet et de son aspect juridique

4 mois après la rentrée : Présentation des stratégies

7 mois après la rentrée : Rendu final

8 mois après la rentrée : Soutenance orale

Moyens de rendus

Les rendus doivent être adressés au format PDF sur les courriels :

- Pour le mémoire de recherche : bp.memoire@eclyon.fr
- Pour le business plan : bp.memoire@eclyon.fr
- Pour dossier : bp.memoire@eclyon.fr

IV. LE CONTENU DE LA FORMATION

a. Les formations de l'École Vendôme

Notre cursus est basé sur une réelle progression pédagogique entre chacune des années, de bac +1 à bac +8. L'École Vendôme® est une école privée qui s'adapte à l'étudiant. Nous faisons en sorte que chaque étudiant ait un CV unique à la sortie de l'école. Cette distinction se fait grâce à un cursus basé sur une spécialité de diplômes à la carte en fonction des projets conduits par l'étudiant au cours de son parcours scolaire. Nous proposons également aux étudiants intéressés la possibilité d'un double diplôme avec un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG). L'École Vendôme propose une variété de formations professionnalisantes de post-bac à BAC + 8.

Bac+2

Admission : Post-bac (admission parallèle en bac+1)

Rythme : Classique – Alternance

Diplôme : Bac+2 soit 120 crédits ECTS

Le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel qui informe et conseille les clients français et étrangers sur des prestations touristiques. Il est capable d'en finaliser la vente et d'en assurer le suivi commercial. Il crée et promeut des produits touristiques, accueille et accompagne des touristes. Enfin, il collecte, traite et diffuse l'information en lien avec le secteur du tourisme.

Titre RNCP

TP RPMS

Le Gestionnaire Administration des Ventes (GADV) occupe un rôle stratégique au sein de son entreprise. C'est lui qui est chargé du bon déroulement des ventes entre son entreprise et ses clients, et ce tout au long du processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Bac+3

Bachelor of Business Administration

Admission : Post-bac (admission parallèle en bac+1 et en bac+2)

Rythme : Classique – Alternance

Diplôme : Bac+3 soit 180 crédits ECTS

Le Bachelor of Business Administration est une formation de premier cycle en administration des entreprises (management, finance, marketing, stratégie, ressources humaines ...). Le BBA est lié en troisième année à une Spécialisation au choix de l'étudiant tel que le titre RNCP de Responsable du Développement et du Pilotage Commercial (RDPC) ou le Diplôme de Comptabilité Gestion (DCG)

Titre RNCP CGM

- Spécialité générale
- Service financier
- Service achat
- Banque & Assurance

Le responsable du Développement et du Pilotage Commercial analyse régulièrement les données de l'activité commerciale (résultats, activité, ...) et des données issues d'études de marché. Il doit appréhender les tendances concernant les prospects et clients, soit pour identifier les besoins des premiers, soit pour fidéliser les seconds.

Bac+5 MBA

Admission : Après un bac+3 (admission parallèle en bac+4)

Rythme : Classique – Alternance

Diplôme : Bac+5 soit 120 crédits ECTS

Le MBA est une formation en 2 ans de bac+4 à bac+5. C'est le plus haut diplôme international d'études supérieures dans le domaine de la stratégie d'entreprise. Il a pour vocation de former les étudiants aux fonctions managériales internationales dans les plus hautes sphères de l'entreprise. Pendant ces 2 années de formation, les étudiants sont invités à produire un mémoire de recherche et un business plan pour attester de ses compétences.

Le manager des ressources humaines élabore et met en œuvre la stratégie et la politique Ressources Humaines en adéquation avec la politique générale de l'entreprise. Il veille au respect de la législation du travail, à l'amélioration de la prévention et à la gestion des risques psychosociaux.

Titre RNCP Manager Commercial et Marketing

Admission : Après un bac+3 (admission parallèle en bac+4)

Rythme : Classique – Alternance

Diplôme : Bac+5 soit 120 crédits ECTS

Les managers opérationnels pilotent et encadrent leur service / département / pôle afin d'assurer la performance et la qualité des activités tout en respectant la stratégie et la politique de l'entreprise.

b. Les enseignants

Tous les enseignants de l'École de Commerce de Lyon font l'objet d'une déclaration aux services du rectorat avec une demande d'enseigner ainsi que leur diplôme (bac + 5 minimum), leur casier judiciaire et leur aptitude à enseigner. Ces informations sont vérifiées et réactualisées chaque année.

Les enseignants sont recrutés dans le milieu professionnel pour leur expérience significative et réussie dans leurs domaines de compétences (90 %) et dans le milieu universitaire pour leur maîtrise des sciences de gestion.

c. L'évaluation de la formation

La formation est évaluée en ce qui concerne le contrôle des connaissances par contrôle continu, partiels trimestriels et soutenances de fin d'année.

- Le contrôle continu est se fait sous forme de QCM à l'issue de chaque cours.
- Les partiels intermédiaires sont effectués tous les 3 mois et prennent différentes formes selon les disciplines (devoirs sur table, QCM, dissertation).
- Les soutenances de fin d'année concernent :
 - o Le mémoire de recherche. Il permet d'évaluer la capacité acquise par le candidat à renouveler son socle de connaissances, à organiser sa pensée pour servir la résolution partielle d'une problématique et à restituer une analyse visant à la proposition de préconisations destinées à résoudre tout ou partie de la problématique choisie.
 - o Le business plan. Il permet d'évaluer la capacité des apprenants à appliquer les connaissances acquises lors de la formation et à les transformer en compétences.
- Examens fins d'années
- Examens nationaux
- Oraux + dossiers professionnels
- Projet tutorés

d. Organisation et suivi des connaissances

Les enseignements sont organisés sous forme de modules, d'unités d'enseignements, évalués par contrôles des connaissances ou mises en situations.

Le nombre de contrôles tient compte de la durée de l'unité de valeur (unité de base : +/- 30 heures). Certains enseignements peuvent comporter un contrôle intermédiaire, d'autres ne faire l'objet que d'une évaluation finale. Chaque unité d'enseignement / module se voit affecté(e) un coefficient 1 pour le contrôle continu.

La détermination des coefficients est revisitée annuellement par la direction des Études et les formateurs. Ils peuvent être modifiés en fonction de l'orientation donnée à la pédagogie par rapport aux évolutions de son référentiel de compétences. Règles spécifiques d'organisation des études de chaque promotion : Ces règles sont définies au sein d'un règlement intérieur ou contenues dans les instructions des services de scolarité (calendrier, assiduité, contrôle des connaissances, fraude, évaluation, stages...). Ces documents sont affichés par les services compétents.

Les intervenants et étudiants doivent suivre les prescriptions du système universitaire européen dit « Bologne » ou « LMD » appliqué au sein du Groupe École de Commerce de Lyon. Pour l'année universitaire 2022/2023, s'agissant des diplômes et/ou qualifications délivrées par le Groupe École de Commerce de Lyon, les coefficients sont répartis comme suit :

- Mémoire (Moyenne minimale écrit et soutenance de 8/20)
- Business Plan (Moyenne minimale écrit et soutenance de 8/20)
- Moyenne générale supérieure à 10/20

V. LES STATUTS DES APPRENANTS

L'alternance s'effectue sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Le contrat

L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique (en entreprise) et une phase théorique (en cours) qui alternent. Comprenant deux types de contrat :

- Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif : permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat. Le salaire minimum réglementaire perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2025 :

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27 %	43%	53%*	100%*
2e année	39 %	51%	61 %*	100 %*
2e année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

- Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation		
Age	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

Le statut

L'alternant en contrat d'alternance a le statut de salarié et à ce titre, bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux salariés. Le temps passé en centre de formation est compris dans le temps hebdomadaire de travail.

Le financement de la formation

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'OPCO (OPérateurs de COmpétences) de l'entreprise d'accueil.

b. *La formation classique*

La formation initiale désigne la formation sous statut étudiant. Elle permet d'acquérir, tout au long du cursus, les connaissances, savoirs et compétences nécessaires à l'entrée dans la vie active. La durée est variable selon la formation choisie : BTS, Bachelor, MBA.

Pendant sa formation, l'étudiant se retrouve confronté au monde du travail grâce aux différents stages proposés tout au long de son cursus. Il peut ainsi acquérir de l'expérience.

Le statut

L'apprenant en formation initiale a le statut d'étudiant. Il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux étudiants.

Le financement de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par l'apprenant lui-même.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES

a. Accès et alentours



Métro
Gare de Vaise
2 min à pied



Métro
Gare de Vaise
2 min à pied



Voiture
Gare de Vaise
15 min du Periph



Bus
Gare de Vaise
2 min à pied



b. Les maisons étudiantes

7 Maisons constituent le corps des étudiants. Elles regroupent ceux qui partagent une passion commune ou simplement qui se ressemblent. Elles privilégient notamment le partage de connaissances, d'expérience et de valeurs. Toutes ces maisons s'intègrent dans l'esprit de Corporation. Ainsi, vous devez pour l'année universitaire vous inscrire dans une Maison. Être membre d'une Maison est un véritable honneur mais cette appartenance vous donne des devoirs. A ce titre, les Maisons se doivent d'accueillir et de recevoir chaque étudiant de l'École de Commerce de Lyon® comme l'un de ses membres. Voici les 6 Maisons présentes à l'École de Commerce de Lyon®.



MAISON ALPHA

Les alphas cultivent des liens étroits et solidaires, renforçant une cohésion unique et un sentiment d'appartenance profond.



MAISON PI

Véritable union et représentation des forces féminines au sein de l'École mettant en lumière le pouvoir et l'influence des femmes.



MAISON OMICRON

Cercle culturel qui permet d'approfondir leurs connaissances artistiques et intellectuelles et de partager leur appétences des arts.



MAISON SIGMA

Réunissant des étudiants internationaux, le campus offre une immersion en anglais et une perspective globale axée sur la découverte de diverses cités et pays.



MAISON TAU

Dédiacés aux passionnés de sport, la prestigieuse maison Tau a accueilli en son sein des figures sportives emblématiques telles que Samuel Eto'o et Cheikh Cissé Salah.



MAISON KAPPA

Résolument orientés vers l'autre et le plus petit, ils s'engagent dans des projets humanitaires comme la création d'orphelinats et de réserves naturelles.

c. Évènements et temps forts de l'année

EMU Black Team
14 mai 2024



Week-end Vietnam
14 et 15 mai 2024



Week-end de la Fête de l'Aliment
28 mai 2024



Salon des talents organisés par la maison d'Al
14 novembre 2024



Collaboration de la ville de Lyon
14 mai 2024



Collaboration de la ville de Lyon
15 mai 2024



Intégration de la ville de Lyon dans le cursus
14 novembre 2024



Conférence de la ville de Lyon
17 novembre 2024



d. Séjours internationaux

Durant chaque année de leur cursus (de bac+1 à bac+5), nos apprenants (alternants et classiques) sont invités à partir sur l'un de nos campus à l'international. L'objectif : les confronter à d'autres cultures et ouvrir leur vision du monde.



e. Règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident. C'est prévention s'adresse aussi bien aux apprenants alternants salariés qu'aux étudiants stagiaires en entreprise ou ayant un job étudiant.

Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail.

Compte tenu de la nature de l'activité exercée, il doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un document unique et mettre en œuvre des actions de prévention. Cette rubrique présente un ensemble de risques professionnels, ainsi que des mesures et moyens de prévention pouvant être mis en œuvre par l'employeur.

L'ensemble des règles applicables est consultable sur le site du gouvernement à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/>

f. Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

L'école s'engage à garantir l'égalité des chances pour tous les apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Conformément à l'article L5213-6 du Code du travail et à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, nous mettons en place des mesures adaptées pour assurer leur inclusion dans les meilleures conditions.

Article X.1 – Accessibilité des locaux et des équipements

L'école garantit l'accessibilité de ses locaux/équipements aux personnes handicapées : Présence d'aménagements spécifiques (rampes d'accès, ascenseurs, sanitaires adaptés, places de stationnement dédiées). Accès facilité aux salles de cours, aux espaces communs et aux services administratifs. Mise à disposition de matériels pédagogiques adaptés si nécessaire (écrans agrandis, logiciels spécifiques, etc.).

Article X.2 – Référent handicap

Un référent handicap est désigné pour accompagner les apprenants concernés. Ses missions:

1. L'accueil et l'orientation des étudiants en situation de handicap.
2. L'analyse des besoins et la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.
3. L'interaction avec la pédagogie pour adapter les modalités d'évaluation et d'apprentissage.
4. L'information sur les aides/dispositifs existants (bourses, accompagnements spécifiques)

Référent handicap : Contact : ressourceshumaines@eclyon.fr / 0 805 29 29 27

Article X.3 – Aménagements pédagogiques et examens

Selon les besoins identifiés, les aménagements suivants peuvent être mis en place :

Temps supplémentaire pour les examens et contrôles.

Supports de cours adaptés (version audio, braille, grands caractères).

Modalités d'évaluation alternatives (épreuves orales à la place d'écrits, etc.).

Présence d'un assistant ou d'un interprète en langue des signes si nécessaire.

Flexibilité sur les modalités de présence et de participation aux cours.

Article X.4 – Sensibilisation et lutte contre les discriminations

L'école promeut une culture inclusive à travers :

Des sessions de sensibilisation pour les étudiants et les enseignants.

Une politique stricte contre toute discrimination ou stigmatisation liée au handicap.

Un dispositif de signalement en cas de difficultés rencontrées par un apprenant en situation de handicap.

Article X.5 – Modalités de réclamation et d'accompagnement

Toute difficulté liée à l'accessibilité ou à la prise en charge d'un handicap peut être signalée auprès du référent handicap ou de la direction pédagogique.

L'étudiant peut également solliciter les dispositifs suivants :

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Les services d'accompagnement spécialisés (ex : AGEFIPH, Cap Emploi).

Les dispositifs d'aide financière et de compensation.

g. Veille légale et réglementaire

L'école suit en permanence les évolutions législatives et réglementaires impactant les formations et les droits des étudiants.

Sources de veille réglementaire :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- France Compétences et Qualiopi
- Légifrance (lois et décrets en vigueur)
- CNIL (réglementation RGPD sur les données étudiantes)
- MDPH et AGEFIPH (handicap et inclusion en formation)
- URSSAF et Pôle emploi

Droits et obligations des étudiants

Respect du cadre légal : Les étudiants doivent respecter le règlement intérieur et leurs obligations statutaires. Toute infraction ou absence injustifiée peut entraîner des sanctions.

Protection des données personnelles (RGPD) : L'établissement applique le RGPD (UE 2016/679). Les étudiants peuvent accéder, modifier ou supprimer leurs données. Contact : dpd@eclyon.fr

Étudiants en alternance et en stage

Alternance

- Respect du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Présence obligatoire en entreprise et à l'école.
- Suivi par un tuteur en entreprise et un référent pédagogique.

Stage

- Respect de la convention et des règles de l'entreprise.
- Respect du temps de travail et des conditions de gratification (+2 mois).
- Recours possible en cas de litige (école ou inspection du travail).

Accessibilité et accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'école applique la loi du 11 février 2005 et propose un accompagnement via un référent handicap (contacts en section «Référé handicap»). Des aménagements spécifiques sont possibles.

Assurances et protection sociale

Assurance responsabilité civile obligatoire. En cas d'accident, informer immédiatement :

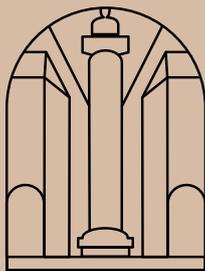
- L'administration de l'école
- L'employeur ou maître de stage
- L'assurance ou la Sécurité sociale étudiante

Mises à jour réglementaires

Les évolutions légales sont communiquées via :

- Affichage dans l'établissement
- Réunions d'information
- E-mails aux étudiants

FASHION FADDES, STYLE IS ETERNAL, STY



VENDÔME
ÉCOLE